

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
COMITÉ ADMINISTRATIF**

Procès-verbal du comité administratif de la MRC d’Antoine-Labelle, tenu à la salle des Préfets, édifice Émile-Lauzon, 405, rue du Pont à Mont-Laurier, le 7 mai 2025, 13 h 30, la séance ordinaire ayant été convoquée selon les dispositions de la réglementation en vigueur.

Sont présents et forment le quorum requis :

M. Pierre Gagné, membre
Mme Colette Quevillon, membre
M. Pierre Flamand, membre
M. Yves Bélanger, préfet suppléant
M. Denis Lacasse, membre

Est absent :

M. Daniel Bourdon, préfet

M. Frédéric Houle, greffier-trésorier directeur général, et Mme Karine Labelle, adjointe administrative à la direction générale, sont également présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet suppléant, M. Yves Bélanger, ouvre la séance à 13 h 32.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17193-05-25

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Pierre Gagné, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l’unanimité d’adopter l’ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

AGENDA DES RÉUNIONS ET DES PROCHAINES SÉANCES

Les membres du Comité administratif prennent connaissance des prochaines rencontres prévues à l’agenda pour les mois de mai et juin 2025.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17194-05-25

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
10 AVRIL 2025**

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Pierre Gagné et résolu à l’unanimité d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2025 tel que rédigé.

ADOPTÉE

SERVICES FINANCIERS

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17195-05-25

REGISTRES DES CHÈQUES ET PRÉLÈVEMENTS - AVRIL 2025

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les registres de chèques suivants :

- le registre des chèques général, totalisant 838 522.37 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 avril 2025;
- le registre des prélèvements de l'administration générale, totalisant 112 576.04 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 avril 2025;
- le registre des chèques des salaires, totalisant 180 363.22 \$, portant sur la période du 1^{er} au 30 avril 2025;
- le registre des chèques de la Cour municipale, totalisant 6 898.51 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 avril 2025;
- le registre des chèques de TPI, totalisant 73 434.00 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 avril 2025;
- le registre des chèques de fiducie, totalisant 5 145.00 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 avril 2025;
- le registre du fonds de gestion des baux de villégiature, totalisant 137.316.50 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 avril 2025;
- le registre du fonds des parcs régionaux totalisant 10 329.00 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 avril 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17196-05-25

COMPTES À RECEVOIR DE 60 JOURS ET PLUS

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé, sujet à vérification, l'état des comptes à recevoir de 60 jours et plus, totalisant des soldes impayés de 46 949.16 \$, incluant les intérêts, au 30 avril 2025.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RAPPORT DU PRÉFET

Le préfet étant absent, son rapport sera fait lors d'une prochaine séance.

RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le directeur général informe les membres du Comité administratif des activités de la direction générale depuis la dernière séance.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17197-05-25

RAPPORT SUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 359 ET 482

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport sur l'application des règlements numéro 359 et 482 couvrant la période du 1^{er} avril 2025 au 30 avril 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17198-05-25

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME VÉLOCE III POUR L'ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE ET DE SES EMBRANCHEMENTS (VOLET 3) 2025-2026

ATTENDU que le Programme d'aide financière aux infrastructures de transport actif (Véloce III) vise à soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif afin de promouvoir ce type de déplacement, d'encourager le tourisme durable, d'améliorer le bilan routier, de contribuer à la prévention en santé et de réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par les déplacements des personnes;

ATTENDU que les membres du comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III);

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU que le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 348 370 \$ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 174 185 \$;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Pierre Gagné et résolu à l'unanimité que le comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme avoir lu et compris les modalités d'application du programme, confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée; certifie que M. Frédéric Houle, directeur général est dûment autorisé à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE

M. Guy Quevillon, directeur du service de l'évaluation foncière, est présent et informe les membres des derniers travaux quant à l'organisation du service, à la mise en place du paiement électronique des demandes de révisions, à la mise à jour des rôles et revisite, les demandes de révision et appel au T.A.Q. et l'équilibration des rôles 2026-2027-2028.

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE

M. Jocelyn Campeau, directeur du service de l'aménagement du territoire, est présent. Au cours du dernier mois, les principales activités du service de l'aménagement du territoire ont porté sur :

Calendrier des rencontres

- Rencontre MRNF à L'Ascension pour consultation PAFI | 16 avril
- Table de suivi MRNF | 23 avril
- Rencontre municipalités et développement économique | 29 avril
- Comité consultatif FRRV4 | 30 avril
- Comité de priorisation projets PADF – MRCAL | 1er mai

Ressources humaines

- Absence de la directrice adjointe du SAT
- Recrutement gestion des baux et parc linéaire

Aménagement du territoire

Schéma en révision – OGAT

- Rencontre Éco-Corridor-Laurentiens – OGAT 2 projet Corridors écologiques | 5 mai
- Plan de travail en cours

PDZA

- Démarrage École-au-Champs | Ferme des Geais-Bleus
- Démarrage Plus d'ici dans nos cafétérias
- Visite acéricole

Plan climat

- Table régionale énergie et changements climatiques (TRECC) | 22 avril
- Rencontre d'échange - projet inventaire GES avec FQM | 1er mai
- Correspondance aux municipalités en vue de l'inventaire

PRMHH

- Programme de financement pour la m/o
- Arrimage PDZA-PC-PRMHH-OGAT
- Arrimage PDE OBV
- Rapport de suivi des actions

Cours d'eau

- Dossier chemin des Chevreuils – audition en juin

Appel à projets aires protégées du MELCCFP

- Discussion avec CRE Laurentides – concertation régionale
- Atelier Éco-Corridors Laurentien sur les AMCE | 6 mai

Parc linéaire et gare de Mont-Laurier

- Rencontre de préouverture avec l'équipe de journalistes | 16 avril
- Rencontre PEPP avec corporation du PTDN | 28 avril
- Réfection KM 131 (glissement de terrain) : refus de la demande au PAVHR
- Entente de contournement avec propriétaire privé
- Demande d'aide financière programme Véloce du MTQ

Gestion (ententes et conventions)

- Rapports annuels
- Suivi des ententes

TPI | Territoire public intramunicipal

Planification et travaux :

- Planification des travaux d'aménagement forestier du chantier Lachapelle sur le TPI à Rivière-Rouge ;
- Préparation de la programmation annuelle des activités d'aménagement forestier (PRAN) 2025-2026 à déposer au MRNF ;
- Élaboration d'un projet expérimental suprarégional, en collaboration avec les MRC des Laurentides et de Matawinie ainsi que la direction de la recherche forestière (DRF), pour contrôler l'envahissement du hêtre dans les érablières ;
- Analyse et accompagnement de différentes demandes d'utilisation des TPI;
- Planification de 2 corvées de nettoyage de berges des TPI à SALI et LDE, en collaboration avec le COBALI ;
- Accompagnement des acériculteurs qui ont obtenu un nouveau contingent acéricole ; pour s'agrandir ou s'installer sur les TPI.

TNO | Territoire non organisé

- PMU
 - Lessivage du chemin multiusage de la rivière Bazin
 - Inondation chemin de Parent
- Planifications 2025 et rapport 2024
- Compilation de permis et préparation des routes de visites
- Planification des travaux d'aménagement forestier du chantier Lachapelle sur le TPI à Rivière-Rouge ;
- Préparation de la programmation annuelle des activités d'aménagement forestier (PRAN) 2025-2026 à déposer au MRNF ;
- Élaboration d'un projet expérimental suprarégional, en collaboration avec les MRC des Laurentides et de Matawinie ainsi que la direction de la recherche forestière (DRF), pour contrôler l'envahissement du hêtre dans les érablières ;
- Analyse et accompagnement de différentes demandes d'utilisation des TPI;
- Planification de 2 corvées de nettoyage de berges des TPI à SALI et LDE, en collaboration avec le COBALI ;

- Accompagnement des acériculteurs qui ont obtenu un nouveau contingent acéricole ; pour s’agrandir ou s’installer sur les TPI.
- Accompagnement des acériculteurs qui ont obtenu un nouveau contingent acéricole pour s’agrandir ou s’installer sur les TPI.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17199-05-25

**AVIS DE CONFORMITÉ À UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE PPCMOI DE LA VILLE DE MONT-LAURIER :
RÉSOLUTION # 25-03-200**

ATTENDU que la Ville de Mont-Laurier a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité une résolution portant le numéro 25-03-200 à l'égard d'autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI-2025-01), lot 6 603 765, avenue du Moulin, cadastre du Québec, circonscription foncière de Labelle pour la propriété sise au 2076, boulevard Albiny-Paquette;

ATTENDU que le projet soumis a pour objectif de permettre, conformément au règlement numéro 270 sur les PPCMOI de la Ville de Mont-Laurier, la modification de l’emplacement du nouvel entrepôt, tel qu’autorisé avec le PPCMOI 2023-03, de sorte que celui-ci soit visible de la rue et situé à plus ou moins 20 mètres du bâtiment principal, à certaines conditions;

ATTENDU que le service de l’aménagement du territoire, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l’unanimité d’émettre un avis favorable quant à la conformité du projet particulier de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble (lot 6 603 765, cadastre du Québec, circonscription foncière de Labelle), pour la propriété sise au 2076, boulevard Albiny-Paquette, en regard des objectifs du schéma d’aménagement révisé de la MRC d’Antoine-Labelle et des dispositifs de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17200-05-25

AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINT-PAUL : RÈGLEMENT # 061-2025-LAU

ATTENDU que la municipalité de Lac-Saint-Paul a soumis à la MRC d’Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 061-2025-LAU modifiant son règlement numéro 142 relatif au zonage;

ATTENDU que le service de l’aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l’unanimité d’émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 061-2025-LAU de la municipalité de Lac-Saint-Paul, en regard des objectifs du schéma d’aménagement révisé de la MRC d’Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17201-05-25

**AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN : RÈGLEMENT
329**

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 329 relatif à la démolition d'immeuble patrimonial;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 329 de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17202-05-25

**TPI | AUTORISATION DE DÉPÔT D'UN PROJET SUPRARÉGIONAL
AU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS
(PADF) 2025-2026 ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

ATTENDU que le programme d'aménagement durable des forêts (PADF) propose un volet d'interventions à caractère suprarégional ;

ATTENDU que les MRC de Matawinie, des Laurentides et d'Antoine-Labelle désirent déposer un projet de recherche sur le contrôle du Hêtre dans les érablières ;

ATTENDU que le projet sera réalisé, sur 2 ans, en collaboration avec la direction de la recherche forestière (DRF) du MRNF ;

ATTENDU que les territoires concernés par ledit projet sont les territoires publics intramunicipaux (TPI) délégués aux MRC par une convention de gestion territoriale ;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Pierre Gagné et résolu à l'unanimité d'autoriser le dépôt du projet de recherche sur TPI dans le cadre du volet – interventions à caractère suprarégional.

Il est de plus résolu d'autoriser M. Jocelyn Campeau, directeur du service de l'aménagement du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, à signer pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, ladite demande de projet.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17203-05-25

**DEMANDE D'APPUI MRC D'ABITIBI CONCERNANT
L'ÉLARGISSEMENT DES TERRITOIRES SOUS ENTENTE DE
DÉLÉGATION DE GESTION DANS LE CADRE DE LA REFONTE DU
RÉGIME FORESTIER**

ATTENDU la demande d'appui de la MRC d'Abitibi concernant l'élargissement des territoires sous entente de délégation de gestion dans le cadre de la refonte du régime forestier, aux termes de la résolution AG-045-03-2025, qui se lit comme suit ;

CONSIDÉRANT QUE, la ministre des Ressources naturelles et des Forêts s'apprête à déposer un projet de loi visant à moderniser le régime forestier québécois ;

CONDISÉRANT QUE la planification actuelle de la récolte du bois et des travaux sylvicoles, réalisée par l'État, fait l'objet de nombreuses critiques et qu'un consensus émerge en faveur d'un nouveau modèle de gestion plus adapté aux réalités locales ;

CONDIÉRANT QUE l'acceptabilité sociale constitue désormais une condition essentielle pour l'exploitation des ressources naturelles et que les municipalités locales et régionales jouent un rôle clé à cet égard ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion forestière par les gouvernements de proximité, notamment par le biais des ententes de délégation de gestion (EDG), a prouvé son efficacité en favorisant une meilleure harmonisation des usages, une gestion intégrée des ressources forestières et le respect des possibilités forestières ;

CONSIDÉRANT QUE, sur le territoire de la MRC d'Abitibi, 14 % de la superficie totale est actuellement sous EDG et que les délégataires, soit la MRC d'Abitibi, la municipalité de Berry, la Cellule d'aménagement des Côteaux, la municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire et la municipalité de Saint-Mathieu-d'Harricana, reconnaissent les bénéfices de ce modèle de gestion ;

CONSIDÉRANT QUE les revenus générés par la saine gestion des ententes de délégation de gestion (EDG) sont réinvestis sur les territoires, bénéficiant ainsi à l'ensemble de la communauté et rapprochant la forêt des citoyens ;

CONSIDÉRANT QU'une partie des surplus générés sont également réinvestis dans la recherche en écologie sur le territoire de la MRC d'Abitibi, contribuant ainsi à l'amélioration continue des pratiques forestières et à une meilleure compréhension des écosystèmes locaux ;

CONSIDÉRANT QUE ces délégataires constatent que l'impact de leur gestion est limité par la faible superficie et le morcellement des territoires sous délégation ;

CONSIDÉRANT QUE l'élargissement de la gestion locale permettrait une optimisation de la gestion forestière, une meilleure prévisibilité à long terme, une

véritable acceptabilité sociale et une réduction des effets de cloisonnement administratif ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi vise l'objectif ambitieux de porter à 25 % la superficie forestière publique sous entente de délégation de gestion afin d'avoir un impact significatif sur son territoire et de répondre efficacement aux enjeux locaux ;

CONSIDÉRANT QUE la conjoncture politique actuelle, liée à la refonte du régime forestier, constitue une opportunité stratégique pour favoriser une gouvernance locale accrue des ressources forestières ;

IL EST PROPOSÉ PAR

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

QUE la MRC d'Abitibi demande au ministère des Ressources naturelles et des Forêts d'élargir la superficie des territoires sous entente de délégation de gestion afin d'atteindre 25 % de la superficie forestière publique sur son territoire ;

QUE la MRC d'Abitibi se positionne comme un partenaire clé du gouvernement du Québec dans la gestion locale des forêts ;

QUE la présente résolution soit transmise à la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, Madame Maïté Blanchette Vézina, à la députée d'Abitibi-Ouest, Madame Suzanne Blais, au ministre du Travail et ministre responsable de la région de la Mauricie, de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, Monsieur Jean Boulet, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'aux autres MRC du Québec à des fins d'appui.

ATTENDU que les membres du comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle sont en accord avec les énoncés de la résolution AG-045-03-2025 de la MRC d'Abitibi;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'appuyer la MRC d'Abitibi quant à la demande au ministère des Ressources naturelles et des Forêts d'élargir la superficie des territoires sous entente de délégation de la gestion afin d'atteindre 25 % de la superficie forestière publique sur son territoire.

Il est de plus résolu que la présente résolution soit transmise à la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, Mme Maïté Blanchette Vézina, à la députée d'Abitibi-Ouest, Madame Suzanne Blais, au ministre du Travail et ministre responsable de la région de la Mauricie, de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-

du-Québec, Monsieur Jean Boulet, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l’Union des municipalités du Québec (UMQ).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17204-05-25

PARC RÉGIONAL DU RÉSERVOIR KIAMIKA | NOMINATION DES INSPECTEURS RÉGIONAUX DÉSIGNÉS À L'APPLICATION DU RÈGLEMENT NO 494 - SAISON 2025

ATTENDU l’adoption du règlement # 494 encadrant la pratique des activités récréotouristiques sur le territoire des parcs régionaux de la MRC d’Antoine-Labelle;

ATTENDU que ce règlement est en vigueur suite à l’approbation du ministre de l’Énergie des Ressources naturelles et des Forêts le 16 février 2021;

ATTENDU que, conformément à l’article 36 dudit règlement, la MRC doit nommer des inspecteurs régionaux désignés à l’application du règlement;

Il est proposé par M. Pierre Gagné, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l’unanimité de nommer les personnes suivantes à titre d’inspecteurs régionaux désignés pour l’application du règlement no 494, relatif au Parc régional du réservoir Kiamika, pour la saison 2025, et ce, pour une durée de 12 mois :

- | | | |
|------------------------------|------------------------|-------------------------|
| • Maxim Brisebois | • Mathieu Pilon | • Julien Foisy |
| • Justin Savard | • Alain St-Amour | • Victor Venuti Provost |
| • Michaël Petit | • Marilie Brière | • Raphael Therrien |
| • Sarah Chatelain | • Emmy Peiffer | • William Noory |
| • Lara Amorosino | • Eriane Durepos | • Élois Brisebois |
| • Sarah-Jeanne Laferté | • Pierre Séguin | • Linda Petitclerc |
| • Robert Lacombe | • Jessica Savard | • Christian Brassard |
| • Marie-Ève Beauchamp | • Mathieu Terrien | • Étienne Viger |
| • Alexi Mandel | • Louis Haeck | • Vanessa Castagner |
| • François Gauthier | • Zachary Desjardins | • Laurence Brière |
| • Christiane Grenier | • Marie-Claude Provost | • Robert Lambertz |
| • Sebastien Lacroix St-Amour | | |

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17205-05-25

PARC LINÉAIRE | SIGNATURE D'UNE ENTENTE POUR UNE VOIE DE CONTOURNEMENT À RIVIÈRE-ROUGE

ATTENDU qu’un événement météo a fortement endommagé le parc linéaire Le P'tit Train du Nord au km 131 et qu’une voie de contournement doit être aménagée pour permettre la circulation des usagers pendant la période estivale 2025;

ATTENDU que l’aménagement d’une voie de contournement sécuritaire serait possible sur le lot 6 140 374 cadastre du Québec, circonscription foncière de Labelle;

ATTENDU que le propriétaire du lot consent à accorder à la MRC une permission de passage temporaire à cet effet;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Pierre Gagné et résolu à l’unanimité d’autoriser le directeur du service de l’aménagement du territoire à signer, pour et au nom de la MRC, une entente avec le propriétaire du lot 6 140 374 aux fins d’obtenir une permission de passage temporaire.

ADOPTÉE

SERVICE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES NATURELLES

RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE

M. Claude Dionne, directeur du service de gestion intégrée des ressources naturelles, est présent. Au cours du dernier mois, les principales activités du service ont porté sur :

- Participation à la rencontre d’informations, organisée à l’Ascension, sur la planification forestière (PAFIO), le 16 avril 2025;
- Suivi et compilation des questions et commentaires reçus dans le cadre de la consultation publique du PAFIO, du 2 au 27 avril 2025;
- Participation à la rencontre du comité des coordonnateurs des TGIRT, le 23 avril 2025;
- Analyse des projets reçus pour le PADF — volet interventions ciblées 2025-2026 ;
- Planification et tenue des rencontres avec les MRC pour la priorisation des projets d’interventions ciblées, PADF 2025-2026, le 1^{er} mai 2025;
- Réception et analyse des rapports d’activités des projets d’interventions ciblées, PADF 2024-2025 ;
- Préparation de la rencontre du comité de suivi du PADF, prévu le 13 mai 2025;
- Planification et intégration de l’Outaouais (MRC de Pontiac) à la carte interactive du calendrier des travaux forestiers ;
- En continu : Participation aux comités ciblés, rencontres d’informations, rencontres statutaires avec le MRNF pour l’harmonisation des chantiers présentés aux TGIRT.

ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17206-05-25

REGISTRES DES CHÈQUES ET PRÉLÈVEMENTS DES TNO - AVRIL 2025

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l’unanimité d’accepter tel que déposé :

- le registre des chèques des TNO, totalisant 15 110.05 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 avril 2025;
- le registre des prélèvements des TNO , totalisant 4 279.25 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 avril 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17207-05-25

**AUTORISATION AUX SERVICES FINANCIERS POUR
L'ANNULATION D'UN SOLDE D'INTÉRÊT DANS UN DOSSIER**

ATTENDU que des intérêts se sont accumulés sur le solde des factures 18278, 19458, 20367 et 21286 étant donné que ces factures ont été acheminées à une adresse erronée en raison d'un problème administratif dans le traitement des modifications d'adresses ;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder aux corrections des intérêts;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Gagné et résolu à l'unanimité d'autoriser les services financiers à procéder aux corrections nécessaires pour radier les intérêts sur le solde des factures 18278, 19458, 20367 et 21286.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17208-05-25

**AUTORISATION DE VERSEMENT POUR LE REGROUPEMENT DES
UTILISATEURS DU CHEMIN LÉPINE-CLOVA (RUCLC)**

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'autoriser les services financiers à verser au Regroupement des utilisateurs du chemin Lépine-Clova la somme de 19 029.90 \$ pour l'année 2025, et ce, tel que prévu au budget des Territoires non organisés, selon les modalités de paiement prévues à l'entente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17209-05-25

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET DÉPÔT DES ÉTATS
FINANCIERS DU REGROUPEMENT DES UTILISATEURS DU
CHEMIN LÉPINE-CLOVA (RUCLC)**

Il est proposé par M. Pierre Gagné, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt des états financiers du Regroupement des utilisateurs du chemin Lépine-Clova.

ADOPTÉE

SERVICE DU PERSONNEL

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17210-05-25

**EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN ÉVALUATION FONCIÈRE,
CLASSE IIM*, POSTE PERMANENT À TEMPS COMPLET**

ATTENDU la tenue du concours 25-EV-03 pour le poste de technicien en évaluation foncière, classe IIM*, poste permanent à temps complet;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'embaucher M. Gabriel Champagne afin de combler un poste de technicien en évaluation foncière, classe IIM*, poste permanent à temps complet, à raison de 35 heures par semaine, à compter du 12 mai 2025, et ce, en conformité avec les dispositions de la convention collective présentement en vigueur à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

**PROLONGATION D'EMBAUCHE DE LA CHARGÉE DE PROJET À
L'ENVIRONNEMENT (REMPLACEMENT DE CONGÉ DE
MATERNITÉ)**

ATTENDU la résolution MRC-CA-17114-01-25 quant à l'embauche de Mme Anne Carrier au poste occasionnel à temps complet de chargée de projet à l'environnement (remplacement de congé de maternité), classe V, du 3 février au 6 juin 2025 ;

ATTENDU le retour au travail à temps partiel de Mme Arianne Caron-Daviault à compter du 12 mai, et ce, jusqu'au 4 juillet 2025;

ATTENDU que Mme Arianne Caron-Daviault sera de retour à temps complet à compter du 7 juillet 2025;

ATTENDU les besoins de la MRC ;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité de prolonger l'embauche de Mme Anne Carrier, chargée de projet à l'environnement, à temps complet, et ce, jusqu'au 4 juillet 2025 .

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

Aucun contribuable ne se manifeste.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le préfet lève la séance. Il est 14 h 45.

Yves Bélanger, préfet suppléant

Frédéric Houle, directeur général et
greffier-trésorier